
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité est fournie conformément au règlement CE 1907/2006-2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom du Produit: PROP Ô Large Maxi
- Code du Produit: 107791
- UFI: FD20-10YH-300N-XN8P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation de la substance/mélange: Aérosols doseurs d'ambiance parfumés conçus pour les distributeurs automatiques exclusifs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Nom du Fournisseur: Hygiene Vision Europe Ltd
- Adresse du Fournisseur: 36, Phillips Court
Water Street,
Stamford,
PE9 2EE.
United Kingdom
- Téléphone: +44 (0)7973 840666
- Personne Responsable: Manager Technique
- Email: Info@hygienevision-europe.com
-
- Nom du fournisseur (UE) : Hygiene Vision Europe B.V.
- Adresse du fournisseur (UE) : Centre d'affaires de Rokin,

Rokin 92-29,

1012 KZ Amsterdam,

Les Pays-Bas
- Email: Technical.manager-eu@hygienevision-europe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

- Téléphone d'urgence: +44 (0) 7713 821547

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- CLP: Flam. Aerosol 1, Eye Irrit. 2

2.2 Éléments d'étiquetage

RUBRIQUE 2: Identification des dangers (....)



- Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Contient Hexyl cinnamal, Limonene. Peut déclencher une réaction allergique.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 ° C/122 °F.
Utiliser dans des zones aérées.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers

- Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom du produit chimique	N°CAS	N°CE	Concentration
Petroleum Gases, Liquefied	68476-85-7	270-704-2	60 - 70%
Ethanol; Ethyl Alcohol	64-17-5	200-578-6	10 - 15%
Propan-2-ol; Isopropyl Alcohol; Isopropanol	67-63-0	200-661-7	5 - 10%
2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol	18479-58-8	242-362-4	1.26%
Hexyl Cinnamal	101-86-0	202-983-3	< 1%
(R)-p-mentha-1,8-diene; d-Limonene	5989-27-5	227-813-5	< 1%

Nom du produit chimique	Catégories	Numéro d'enregistrement REACH	Danger
Petroleum Gases, Liquefied	Flam. Gas 2 Press. Gas	Exempt	H220 H280
Ethanol; Ethyl Alcohol	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2	01-2119457610-43	H225 H319
Propan-2-ol; Isopropyl Alcohol; Isopropanol	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	01-2119457558-25	H225 H319 H336
2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2	01-2119457274-37	H315 H317
Hexyl Cinnamal	Skin Sens. 1B Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2		H317 H400 H410

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants (....)

(R)-p-mentha-1,8-diene; d-Limonene	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1		H226 H315 H317 H400 H410
---------------------------------------	---	--	--------------------------------------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Ne jamais forcer une personne inconsciente à vomir ou à boire des liquides
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Inhalation

Les vapeurs ou les aérosols peuvent causer une irritation des yeux, du nez et d'un appareil respiratoire
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Consulter un médecin en cas de malaise.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Ne pas utiliser de jets d'eau
- En cas d'incendie utiliser un jet d'eau ou de la buée, de la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Récipient aérosol sous pression
- Les produits de décomposition peuvent inclure oxyde de carbone
- La fumée des incendies est irritante Prendre des précautions pour protéger le personnel de l'exposition
- Dans le cas d'un incendie adjacent, refroidir les récipients avec un jet d'eau
- Informer les pompiers du danger potentiel d'explosion et de roquette de cylindres

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie (....)

5.3 Conseils aux pompiers

- Porter un équipement de respiration approprié
 - Porter un vêtement de protection approprié
 - Les produits de décomposition peuvent inclure oxyde de carbone
 - Peut dégager de la fumée nocive et toxique dans un incendie
 - Dans des zones de mauvaises ventilations ou d'espaces confinés, utiliser un appareil respiratoire de ligne aérienne ou un appareil de respiration autonome
 - Informer les pompiers du danger potentiel d'explosion et de roquette de cylindres
 - Conserver au frais le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Evacuer la zone
- Assurer une ventilation adéquate. Absorber les composants liquides avec un liant liquide (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Éviter tout contact avec yeux
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Les petits rejets ne devraient présenter aucun danger pour l'environnement local.
- Ne pas permettre l'entrée des égouts publics et des cours d'eau
- Si la contamination des systèmes d'égouts ou des cours d'eau est inévitable, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

- Assurer une ventilation adéquate. Absorber les composants liquides avec un liant liquide (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois).
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Absorber le déversement dans un matériau inerte et ramasser
- Mettre dans le récipient approprié

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir Section 8
-

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter tout contact avec yeux
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Assurer une ventilation adéquate
- Ne pas asperger une flamme nue ou tout autre matériel incandescent
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Forme des produits de décomposition dangereux

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage (....)

- Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Éviter tout contact avec les agents oxydants, la chaleur, les flammes et les sources d'inflammation
- Éviter tout contact avec acides et alcalins
- Forme des produits de décomposition dangereux

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aérosols doseurs d'ambiance parfumés conçus pour les distributeurs automatiques exclusifs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Substances

Nom du produit chimique	WEL (court terme)	WEL (long terme)	DNEL (Consommateur ; cutané, effets systémiques à long terme)	DNEL (Consommateur ; volatil, effets systémiques à long terme)	DNEL (Consommateur ; volatil, effets locaux à court terme)	DNEL (Consommateur ; orale, effets systémiques à long terme)
Petroleum Gases, Liquefied	(15 min STEL) 1250 ppm 2180 mg/m ³	1000 ppm 1750 mg/m ³ (8 heures TWA)				
Ethanol; Ethyl Alcohol	-	1000 ppm 1920 mg/m ³ (8 heures TWA)	206 mg/kg pc/jour	114 mg/m ³	950 mg/m ³	87 mg/kg pc/jour
Propan-2-ol; Isopropyl Alcohol; Isopropanol	500 ppm 1250 mg/m ³	400 ppm 999 mg/m ³ (8 heures TWA)	319 mg/kg pc/jour	89 mg/m ³		26 mg/kg pc/jour

Substances

Nom du produit chimique	DNEL (Industrie ; cutané, effets systémiques à long terme)	DNEL (Industrie ; volatil, effets systémiques à long terme)	DNEL (Industrie ; volatil, effets locaux à court terme)
Petroleum Gases, Liquefied			
Ethanol; Ethyl Alcohol	343 mg/kg pc/jour	950 mg/m ³	1900 mg/kg
Propan-2-ol; Isopropyl Alcohol; Isopropanol	888 mg/kg pc/jour	500 mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

- Éviter tout contact avec yeux
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.



- Assurer une ventilation adéquate
- N'est pas nécessaire si les consignes d'utilisation sont respectées. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Aérosol
- Couleur : Pas d'information disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques (....)

- Odeur: Odeur caractéristique
- Point de fusion: Sans objet, comme aérosol.
- Point d'ébullition: Sans objet, comme aérosol.
- Inflammabilité: Aérosol inflammable.
- pH: Non déterminé
- Solubilité de l'eau: Non déterminé
- Densité: Non disponible
- Point d'inflammabilité - non applicable

9.2 Autres informations

- Pas d'information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Aucune réaction dangereuse connue si utilisé selon l'usage prévu

10.2 Stabilité chimique

- Considéré comme stable en conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse connue si utilisé selon l'usage prévu

10.4 Conditions à éviter

- Récipient sous pression : protéger de la lumière du jour et ne pas exposer à des températures excédant 50 °C
- Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
- Rester à l'écart des flammes nues, incandescentes, ou surfaces chaudes
- Éviter tout contact avec acides et alcalins

10.5 Matières incompatibles

- Éviter tout contact avec acides et alcalins
- Éviter tout contact avec substances comburantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Les produits de décomposition peuvent inclure oxydes de nitrogène et de carbone
- Les produits de décomposition peuvent inclure fumée toxique et irritante

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

DL₅₀ estimée (orale) (ATE) : >2000 mg/kg
LD₅₀ (cutanée) estimée (ATE) : >4000 mg/kg
DL₅₀ estimée (inhalation) (ETA) : >20 mg/l/4hr (gas/vapour)

Substances

Nom du produit chimique	DL ₅₀ (oral, rat)	CL ₅₀ (inhalation, rat)	DL ₅₀ (dermale)
Ethanol; Ethyl Alcohol	7060 mg/kg	Vapour 124.7 mg/l/4h	

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques (...)

Propan-2-ol; Isopropyl Alcohol; Isopropanol	4,710 mg/kg	30 mg/l/4h	Rat: >2,000 mg/kg pc/jour
Petroleum Gases, Liquefied		>20 mg/l/4h	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut causer une réaction allergique pour les personnes prédisposées

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

Danger par aspiration

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

11.2 Informations sur les autres dangers

- Pas d'information disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substances

Nom du produit chimique	PNEC (eau douce)	PNEC (intermittent)	PNEC (eau de mer)	PNEC (sédiment ; eau douce)	PNEC (sédiment ; eau de mer)	PNEC (sol)
Ethanol; Ethyl Alcohol	0.96 mg/l	2.75 mg/l	0.79 mg/l	3.6 mg/kg	2.9 mg/kg	0.63 mg/kg
Propan-2-ol; Isopropyl Alcohol; Isopropanol	140.9 mg/l	140.9 mg/l	140.9 mg/l	552 mg/kg	552 mg/kg	28 mg/kg

Substances

Nom du produit chimique	PNEC (Station de traitement des eaux usées)	CL ₅₀ (poisson)	CE ₅₀ (daphnia)	IC ₅₀ (algue)
Ethanol; Ethyl Alcohol	580 mg/l	14200 mg/l (96 hr)		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques (....)

Propan-2-ol; Isopropyl Alcohol; Isopropanol	2,251 mg/l	9,640 mg/l (96 hr)	9,417 mg/l (24 hr)	>100 mg/l (72 hr)
---	------------	--------------------	--------------------	-------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

- Pas d'information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Non persistant, bioaccumulatif et toxique conformément à l'annexe REACH XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

- Pas d'information disponible

12.7 Autres effets néfastes

- Pas d'information disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- La mise au rebut doit se conformer avec la législation locale, provinciale et nationale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- N° ONU: 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- Nom d'expédition: AÉROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Classe de danger: 2

14.4 Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage: Ne s'applique pas

14.5 Route/Chemin De Fer (ADR/RID)

- Les marchandises sont classées en « Quantités Limitées » et sont donc exonérées de la réglementation ADR. Vérifiez la législation locale pour le transport intérieur.
- ADR Classe de danger: 2
- Code de classification ADR: 5F
- Code-tunnel: D

14.6 Maritimes (IMDG)

- Les AÉROSOLS en quantité limitée sont requis conformément à la réglementation IMDG
- IMDG EmS: F - D, S - U

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport (....)

- IMDG Classe de danger: 2

14.7 Dangers pour l'environnement

- Pas classifié comme dangereux pour le transport maritime
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

14.8 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantité limitée:: 1L

14.9 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

- Ne s'applique pas

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- EH40/2005 - Exposition professionnelle admissible (Royaume-Uni)
- La réglementation COSHH s'applique au Royaume-Uni

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte non spécifié avec les codes de phrase type s'ils sont utilisés ailleurs dans la présente fiche de données de sécurité : H220: Gaz extrêmement inflammable. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne constitue pas une évaluation des risques en milieu de travail

Les données utilisées ici sont basées sur les connaissances actuelles et sur l'expérience. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit le produit en terme de mesures de sécurité exigées et n'apporte aucune garantie en ce qui concerne les propriétés de ce produit

--- Fin de la fiche de données de sécurité ---
